



Compte rendu du Conseil d'Administration du 16 novembre 2021

Présents :

Jean Paul GONNET, Hervé BICOT, Sylviane LE ROY, Daniel SOUL, Nicole PASQUIER, Patrick BALAGUER, Jean Claude HAMONEAU, Michel SEVIN, Françoise VAN DEN BROUCKE, Michel PIERRE et Pierre ABRAHAM, Christophe PRESCHEZ auditeurs.

Absent excusé : *Éric PINTIAUX, Stéphan MAUSS*

Ordre du jour

Le mot du président

1. **Effectif et situation financière 2021**
2. **Bilan de championnat stableford et greensome 2021**
3. **Préparation du calendrier 2022**
 - Match Play
 - Championnat Stableford
 - Options possibles de changement de formule du championnat stableford.
 - Championnat Greensome
 - Autres points concernant nos compétitions :
 - Limite d'index pour les nouveaux adhérents (maintien de la limite de 28.4 ?)
 - Conditions pour bénéficier d'un lot pour un joueur absent à la remise des prix.
 - Conditions d'utilisation des voiturettes
 - Mise à jour de nos règlements
4. **Autres points concernant nos compétitions 2022**
5. **Perception des lots dans le bilan 2021**
6. **Demande des golfs 9 trous de St Sylvain d'Anjou et Les Alouettes**
7. **Polos 2022**
8. **Cotisation 2022**
9. **Retour sur le dîner de gala**
10. **Logo**
11. **Préparation de l'AG du 8 décembre**
12. **Autres points ?**

Le mot du président

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à ce CA (*le premier en présentiel depuis un long moment*) Jean Paul Gonnet est intervenu pour préciser les points ci-dessous.

- Le Conseil d'Administration de notre Association SGPDLL est composé des 12 membres renouvelables par 1/3 (4 sortants par an)
- Le CA se réunit deux fois par an (en juin et en novembre)
- Les missions principales nécessitent une implication quasiment au quotidien, ce sont pour moi des missions clés
 - Secrétaire (Bruno Paessant)
 - Elaboration et gestion des calendriers
 - Elaboration des règlements
 - Préparation des CA et de l'AG et rédaction des compte rendus.
 - Trésorier (Hervé Bicot)
 - Gestion de la trésorerie
 - Chèques d'adhésions
 - Droits de jeu des compétitions
 - Informatique (Michel Sevin et Michel Pierre)
 - Gestion du site web
 - Gestion des inscriptions
 - Gestion des résultats de chaque compétition
 - Développement d'outils d'inscription en ligne
 - Gestion des polos (Nicole Pasquier)
 - Gestion des commandes
 - Suivi des livraisons
 - Président
 - Coordination et animation des délégués
 - Gestion des commandes des lots de nos compétitions
 - Organisation du dîner de Gala
 - Chaque membre participe régulièrement ou ponctuellement à certaines taches
 - Choix de couleurs des polos
 - Représentation
 - Participation aux prises de décisions lors de nos CA
- La mission des membres du CA est de gérer l'association dans un souci d'intérêt général.
- Le renouvellement du CA est nécessaire afin de pérenniser notre association. Nous l'avons déjà abordé lors des CA du 13/11/2019 et du CA du 18/11/2020 :
 - Chaque membre du CA devra s'investir pour la recherche de membre qui pourraient apporter leur soutien à l'avenir.
 - Il sera envisagé de coopter des membres volontaires.
- Ce renouvellement est d'autant plus nécessaire pour remplir les mission « CLÉS »
- Trois personnes ont répondu à l'appel :
 - Pierre ABRAHAM d'Avrillé et Stephan MAUSS de Bourgenay GC en 2020
 - Christophe PRESCHÉZ de La Baule en 2021
 Ils seront candidats à l'élection du 1/3 sortant lors de notre AG 2021

1. Situation financière et effectifs

a. Les effectifs et les cotisations

Année 2020		% renouvellement 2020/2019	nouveau membre 2020	Année 2021		% renouvellement 2021/2020	nouveau membre 2021
nbre adhérents	cotisations			nbre adhérents	cotisations		
1 555	62 200	82,3%	286	1 510	34 500	83,2%	215

La différence dans le montant de cotisations est lié au fait qu'en 2021 la cotisation pour les membres 2020 n'était que de 20€.

b. Comparatif des inscrits aux compétitions

	2020	2021
Adhésions	1561	1510
Nb participants	5460	6810
Nb compétitions	54	72
Moyenne	101	95

c. Compte d'exploitation 2021 (à ce jour)

TOTAL RECETTES	76 695,65	90 507,43	84 700,00
RECETTE BRET/LOIRE	12 870,00		
RECETTES TOTALES	89 565,65	90 507,43	84 700,00

TOTAL DES DEPENSES	61 769,72	84 332,91	83 000,00
DEPENSES BRET/LOIRE	10 726,60		
DEPENSES TOTALES	72 496,32	84 332,91	
EXCE ou DEFIC	17 069,33	6174,52	1 700,00

L'excédent d'exploitation de 17 069.33 € est du en grande partie au fait que seule une partie des lots achetés en 2020 a été distribué du fait du COVID et que le stock a en partie alimenté les dotations 2021.

Les réserves ne sont toutefois pas anormales compte tenu de l'importance de notre budget. D'autre part elles nous ont permis de faire face en 2020 aux conséquences du COVID

d. Coût de compétitions

Il est bon de rappeler que le montant des droits de jeu encaissés ne couvre pas les couts des compétitions qui selon les rencontres sont supérieurs de 30 à 50 % aux droits de jeu.

Les coûts des compétitions, ce sont les balles, la dotation, le pot de l'amitié et les gestes.

En ce qui concerne les pots, la règle du maximum de 2.5 € par participants à la compétition a été respectée. Merci aux délégués pour leur action en ce sens.

2. Bilan de la saison sportive

a. Le calendrier a été respecté

- En raison du Covid, les MP n'ont pu avoir lieu
- Les championnats stableford et greensome ont démarré le 15 juin et la saison s'est clôturée le jeudi 21 octobre

b. Participation aux compétitions

- Chiffres globaux

	2018	2019	2020	2021
MEMBRES SGPDLL	1418	1525	1561	1510
STABLEFORD	Total	5587	5503	5129
	Extérieur	3842	3534	3332
	% extérieur	68,8%	64,2%	65,0%
GREENSOME	1646	1712		1402
TOTAL	7233	7215	5129	6525

Les participations sont en baisse par rapport à 2019, aussi bien en stableford qu'en greensome. Mais les participations stableford sont les mêmes que celle de 2020.

- Compétitions stableford – **Participants par rencontre**

	Clubs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total 2 tours
1	LA BAULE			149	151						300
2	LA BRETESCHE			101				136			237
3	ST JEAN de MONTS	123							113		236
4	GUERANDE						132			100	232
5	ILE d'OR		123			108					231
6	PORNIC	116							113		229
7	CARQUEFOU				107			117			224
8	BAUGE				103				117		220
9	NANTES VIGNEUX	103							109		212
10	NANTES ERDRE		109			102					211
11	Les SABLES d'OLONNE					111	93				204
12	AVRILLE			86	113						199
13	SAVENAY	87							108		195
14	LE MANS						105			84	189
15	BOURGENAY GC		86							102	188
16	PAYS DE SAINT GILLES					87	100				187
17	CHOLET		97							83	180
18	ANGERS						86			89	175
19	LA DOMANGERE						84			79	163
20	SARGE		70			81					151
21	ALENCON	66						75			141
22	LAVAL				84				57		141
23	LE CROISIC			85				56			141
24	SABLE	73		68							141
25	SAUMUR			71				69			140
26	ST SEBASTIEN				76			60			136
27	ANJOU		70			50					120
		568	555	560	634	539	600	513	617	537	5123

Comme les autres années, en dehors de Baugé, les clubs de l'ouest ont un plus grand nombre de joueurs inscrits par rencontre.

• Compétitions Stableford – Participants par tour et par club

Participation par tour et par club au championnat stableford 2021																	
Clubs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total 9 tours	Joueurs domicile	Moyenne générale	Total extérieur	Moy ext	Inscrits 2021	% inscrits ext	
1	PORNIC	47	23	43	28	29	36	36	48	36	326	95	36,2	231	33,0	78	42,3%
2	GUERANDE	44	32	26	29	35	61	29	29	54	339	115	37,7	224	32,0	97	33,0%
3	CHOLET	29	48	27	28	30	22	18	25	42	269	90	29,9	179	25,6	67	38,2%
4	NANTES ERDRE	18	35	16	29	34	26	32	34	21	245	69	27,2	176	25,1	65	38,7%
5	LA BAULE	34	20	69	72	27	18	38	29	8	315	141	35,0	174	24,9	128	19,4%
6	BOURGENAY GC	19	37	20	31	32	35	14	22	35	245	72	27,2	173	24,7	62	39,9%
7	SARGE	28	35	15	20	27	37	30	26	17	235	62	26,1	173	24,7	57	43,4%
8	AVRILLE	12	29	37	45	26	19	23	27	20	238	82	26,4	156	22,3	72	31,0%
9	LA DOMANGERE	23	20	18	29	24	31	12	24	26	207	57	23,0	150	21,4	58	36,9%
10	SAINT JEAN de MONTS	37	25	20	25	22	22	8	32	18	209	69	23,2	140	20,0	52	38,5%
11	ANJOU	16	26	19	12	21	15	15	21	19	164	47	18,2	117	16,7	35	47,8%
12	ANGERS	12	11	19	15	15	41	12	31	45	201	86	22,3	115	16,4	81	20,3%
13	SAVENAY	27	11	22	13	14	13	27	33	12	172	60	19,1	112	16,0	52	30,8%
14	Les SABLES d'OLONNE	10	15	20	16	25	30	12	16	19	163	55	18,1	108	15,4	49	31,5%
15	ILE d'OR	27	40	14	10	36	11	17	21	6	182	76	20,2	106	15,1	64	23,7%
16	SAINT SEBASTIEN	15	10	15	14	14	15	16	18	19	136	30	15,1	106	15,1	31	48,8%
17	LE CROISIC	16	15	23	10	9	22	23	15	12	145	46	16,1	99	14,1	33	42,9%
18	NANTES VIGNEUX	34	26	11	18	11	11	12	27	10	160	61	17,8	99	14,1	67	21,1%
19	LAVAL	18	11	11	26	17	19	9	29	12	152	55	16,9	97	13,9	46	30,1%
20	BAUGE	12	15	18	38	13	11	19	34	6	166	72	18,4	94	13,4	54	24,9%
21	PAYS DE ST GILLES	10	12	13	9	19	24	19	16	13	135	43	15,0	92	13,1	29	45,3%
22	CARQUEFOU	12	10	6	25	13	10	16	8	25	125	41	13,9	84	12,0	34	35,3%
23	LE MANS	9	8	7	19	16	30	12	9	27	137	57	15,2	80	11,4	47	24,3%
24	SAUMUR	7	7	24	20	5	8	24	9	11	115	48	12,8	67	9,6	42	22,8%
25	ALENCON	17	8	7	12	6	11	18	8	4	91	35	10,1	56	8,0	43	18,6%
26	SABLE	15	8	15	14	3	9	2	5	10	81	30	9,0	51	7,3	24	30,4%
27	LA BRETESCHE	10	4	17	12	6	0	16	12	0	77	33	8,6	44	6,3	27	23,3%
28	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	5	10	5	11	8	10	3	5	3	60		0	60	6,7	16	41,7%
	HZ	4	3	4	4	2	3	4	4	5	33						
		567	554	561	634	539	600	516	617	535	5123			3363	373,7	1510	24,7%

- En moyenne 24% des inscrits se déplacent en dehors de leur club
- 10 clubs ont une participation moyenne à l'extérieur de plus de 20 joueurs
- 5 clubs ont une participation moyenne à l'extérieure de moins de 10 joueurs

• Compétitions Greensome

Participants par rencontre au championnat greensomes 2021					
Clubs	Tour 1	Tour 2	Tour 3	Finale	Total
BAUGE	172				172
LE CROISIC		168			168
LA BRETESCHE			162		162
GUERANDE	152				152
LA DOMANGERE				114	114
NANTES ERDRE	102				102
Les SABLES d'OLONNE	88				88
ANJOU			84		84
SAUMUR		80			80
BOURGENAY GC			52		52
SARGE			52		52
ST JEAN de MONTS			48		48
ALENCON		48			48
LAVAL	40				40
ST SEBASTIEN		40			40
Total par tour	554	336	398	114	1402

Les participations aux greensomes ont été très inférieures à celles de 2019 et 2018, en particulier pour les tours 2 et 3. Il faut dire que le calendrier concentré sur 2 mois et demi a obligé à programmer un greensome et un stableford la même semaine.

- Participation aux finales du 21 octobre
 - 97 participants à Angers
 - 93 participants à Cholet
 - 45 participants à Saumur
- Clubs qualifiés pour la rencontre Bretagne / PDLL

Sont qualifiés pour 2022, les 5 premiers clubs de chaque zone (Classement 2021) et le meilleur 6^{ème}.

RESULTATS ZONE 1			RESULTATS ZONE 2			RESULTATS ZONE 3		
1	Pornic	1566	1	Nantes Erdre	1599	1	Sargé	1564
2	La Baule	1528	2	Guérande	1568	2	Anjou Golg	1548
3	Bourgenay GC	1527	3	Saint Jean de Monts	1542	3	Angers	1534
4	Les Sables d'Olonne	1521	4	Avrillé	1534	4	Baugé	1496
5	Cholet	1509	5	Nantes Vigneux	1513	5	Laval	1456

Meilleur 6^{ème} : La Domangère

3. Préparation de la saison 2022

a. Calendrier général 2022 (ci-joint)

- Répartition des MP, Stableford, Greensomes et autres rencontres

b. Tableau des Match Play 2022

- Nous avons repris le calendrier des rencontres prévues en 2022
- Dans chaque division il y a un club avec deux équipes, dans ce cas l'une des deux équipes jouera dans la zone est.
 - L'ordre des rencontres en 3^{ème} division a été modifié pour tenir compte des distances à parcourir.
 - La Baule ayant deux équipes en 3^{ème} division a son équipe B qui joue avec les clubs de l'est. Pour éviter une succession de déplacements longs à l'équipe B, elle est remplacée par Baugé (contre Sargé en 1/8^{ème}) et jouera contre l'Ile d'Or.
- *Ci-joint le fichier correspondant.*

c. Affectations : Greensomes et autres rencontres

- Championnat Greensomes
 - Même règlement qu'en 2019 et maintien des 5 clubs par tour
 - 1^{er} tour, recevront : **NANTES ERDRE - PAYS DE ST GILLES - SAVENAY - AVRILLÉ - LAVAL**
 - 2^{ème} tour : les 4 clubs 9 trous, **Alençon, Le Croisic, Saumur, Saint Sébastien.**
 - 3^{ème} tour : **ILE D'OR - LA BAULE - PORNIC - ANJOU GOLF - SABLÉ**
- Trophée Michel Rault
 - Premier tour le **24 mai** à Sargé
 - Deuxième tour le **16 juin** à Bourgenay GC
- Finale et soirée de gala

- Finales au **Mans 24h et à Sargé**
- Soirée de gala au **Mans**

d. Championnat stableford 2022

- **Critères à prendre en compte**

- Les Km à parcourir pour chaque club
- La répartition géographique des clubs non homogène dans les Pays de Loire
- Et le souhait des joueurs de ne pas toujours jouer les mêmes parcours
- L'importance d'avoir une formule adaptée à un classement par clubs

- **Contraintes liées au nombre de clubs**

- IL y a 27 clubs en PDLL (28 avec St Sylvain qui ne reçoit pas de compétitions)
- Le nombre de zone que nous pouvons envisager doit donc être un sous-multiple de 27 ou de 28.

- **Il n'y a que deux options possibles**

- 3 zones de 9 clubs comme les années précédentes
- 4 zones de 7 clubs

Comparatif entre ces deux options :

- *Principe : option à 3 zones*

- *C'est la formule de ces dernières années*
- *Pour chaque tour il y a deux rencontres par zone (une de 4 clubs et une de 5 clubs) soit 54 rencontres pour les 9 tours et autant de golfs à réserver.*
- *Pour éviter d'avoir 5 clubs à forte participation dans la même rencontre il y a toujours deux clubs dits associés qui sont choisis en fonction des participations extérieures de l'année précédente.*
- *Chaque club reçoit deux fois et joue sept fois à l'extérieur*
- *Pour chaque club d'une zone, il y a toujours un parcours qu'il ne joue pas.*
- *Le classement par équipes se fait en cumulant les résultats de 9 tours.*

- *Principe : option à 4 zones*

- *Le passage à 4 zones de 7 clubs ne peut se faire qu'en intégrant St Sylvain qui recevrait sur terrain neutre.*
- *Pour chaque tour, maintien des deux rencontres par zone (une de 3 clubs et une de 4 clubs)*
- *Pour plus d'homogénéité dans chaque rencontre il y aurait toujours 2 clubs dits associés choisis en fonction des participations extérieures.*
- *Chaque club reçoit deux fois et joue cinq fois à l'extérieur : **soit 7 tours***
- *Le classement par équipes se ferait en cumulant les résultats des 7 tours.*

- *Pour avoir le même nombre de rencontres jouées par club, nous travaillons sur une formule qui remplacerait les tours 8 et 9 de 2021 et des années précédentes en croisant les zones. Cette éventualité n'est pas encore finalisée.*

- Les plus et les moins de chaque option

Option 3 zones :

Les plus

- ✓ *La formule est connue et majoritairement acceptée par tous*
- ✓ *La formule est maîtrisée*
- ✓ *Il y a 54 rencontres dans la saison avec un moyenne de 95 joueurs par rencontre, donc un nombre de green-fees satisfaisants pour les clubs.*

Les moins

- ✓ *La nécessité d'intégrer un club de l'est dans une des 2 zones de l'ouest et les km à parcourir pour ce club.*
- ✓ *La difficulté, voir l'impossibilité, de trouver un club volontaire pour jouer à l'ouest.*
- ✓ *Des distances moyennes à parcourir plus importantes pour les clubs excentrés*
- ✓ *La nécessité d'organiser certaines rencontres sur deux jours*

Option 4 zones :

Les plus

- ✓ *Un nombre de km plus faible pour les 7 premiers tours*
- ✓ *La possibilité pour la formule qui pourra être mise en place pour remplacer les tours 8 et 9 de jouer en dehors de sa zone*

Les moins

- ✓ *On passe de 54 rencontres à 62 (voir 68) (avec les difficultés de finalisation du calendrier)*
- ✓ *Une moyenne de 71 joueurs par tour au lieu des 95 actuels (donc moins de GF par club)*
- ✓ *La nécessité d'intégrer St Sylvain qui devra recevoir sur terrain neutre.*
- ✓ *La formule à trouver pour remplacer les tours 8 et 9 :*
 - *Sur terrains choisis à l'avance avec la probabilité que des clubs reçoivent 3 fois*
 - *L'augmentation des km à parcourir pour les deux tours de cette formule*
- ✓ *La nécessité de revoir nos classements équipes inadaptés à 4 zones*

Décision du Conseil d'Administration pour le championnat Stableford 2022

Avec l'option 3 zones, nous sommes confrontés :

- *D'une part au problème des kilomètres plus importants à parcourir pour chaque club et des coûts qu'ils génèrent.*
- *D'autre part à la quasi impossibilité en 2022 de trouver un club de l'est « volontaire » pour jouer à l'ouest et il ne nous paraît pas souhaitable d'imposer à un club de jouer à l'ouest.*

Le CA décide donc de mettre en place en 2022 l'option 4 zones de 7 clubs

Dans l'immédiat, vous trouverez ci-joint le calendrier 2022 avec les 7 tours du championnat stableford

Nous vous précisons avant notre Assemblée Générale du mercredi 8 décembre à l'Île d'Or, la formule qui remplacerait les tours 8 et 9 de 2021 et des années précédentes en croisant les zones.

e. Composition des 4 zones en 2022

- Pour chaque tour il y aura deux rencontres par zone : une de 3 clubs et une de 4 clubs. Il est donc nécessaire pour chacune des zones de définir les clubs associés qui seront ceux qui joueront les rencontres à 4 clubs pour avoir un équilibre de participants par rencontre.
- Ces clubs associés sont choisis parmi ceux qui ont eu le moins de participants à l'extérieur en 2021.

Clubs associés par zone en 2022	
Zone 1	St Seb / Pays St Gilles
Zone 2	La Bretesche / Carquefou
Zone 3	Saumur / St Sylvain
Zone 4	Sablé / Alençon

- Répartition de clubs par zone

Répartition des clubs par 4 zones en 2022			
1	2	3	4
St Seb/PSGilles	Brestesche/Carq	Saumur/St Sylvain	Sablé/Alençon
Bourgenay	La Baule	Angers	Anjou
Guérande	Le Croisic	Avrillé	Baugé
Les Sables	St Jean Monts	Nantes Erdre	Lavala
La Domangère	Pornic	Cholet	Le Mans
Nantes Vigneux	Savenay	Ile d'Or	Sargé

4. Autres points concernant nos compétitions :

a. Limite d'index pour les nouveaux adhérents

- Il est décidé de maintenir la limite de 28.4 pour les nouveaux membres.
- Les membres 2020 dont l'index est supérieur à 28.4 continueront à pouvoir s'inscrire en 2022

b. Remise des prix.

Certains délégués ont émis le souhait de supprimer la règle des 11h pour bénéficier de la remise des prix en cas d'absence à celle -ci et de faire la même chose en ce qui concerne les tirages au sort.

- Le CA rappelle que la remise des prix est un moment de convivialité qu'il faut préserver et que la règle des 11h a été mise en place pour éviter que les souhaits des heures de départs ne soient pas en majorité après 11 heures.
 - **Le CA décide donc de maintenir cette règle et demande aux délégués (ce qui n'a pas toujours été le cas en 2021) de bien vouloir la respecter.**
 - Rappel de cette règle telle qu'elle apparaît dans nos règlements

*Les compétiteurs lauréats sur les parcours 18 trous, non présents à la remise des prix et ayant commencé la compétition **avant 11h00 (inclus)**, recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.*

Pour les parcours 9 trous avec départs le matin et l'après-midi, les lots des joueurs du matin non présents recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.

Si aucun représentant du club n'est présent, les lots seront remis dans l'ordre du classement, aux golfeurs présents.

*En ce qui concerne le **tirage au sort**, celui-ci ne concerne que les joueurs présents à la remise des prix.*

- D'autre part il est rappelé que les prix doivent être attribuées dans l'ordre suivant
 - **1^{er} brut Homme, 1^{er} brut Dame, 1^{er} brut vétérans (mixte), 1^{er} net senior 2 (mixte), ces quatre classements priment sur les résultats nets**
 - **Et à suivre : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} nets des 3 séries mixtes**

Ces points seront rappelés dans nos règlements 2022, qui comme vous le savez doivent être affichés lors de chaque rencontre pour éviter toute contestation.

c. Utilisation des voiturettes

- Les voiturettes n'étaient pas autorisées dans les rencontres Match Play, mais tolérées dans les rencontres stableford et greensome, même sans certificat médical dans la mesure des disponibilités des clubs qui reçoivent.
- **Pour éviter les inégalités de traitement le CA décide qu'en 2022 :**
 - **Les voiturettes restent interdites dans les rencontres MP**
 - **Elles ne seront autorisées pour les rencontres greensome et stableford qu'aux joueurs détenteurs d'un certificat médical permanent ou temporaire.**

d. Rencontre Bretagne / PDLL et droits de jeu des équipes

- Lorsque nous recevons cette rencontre les clubs qui reçoivent ont la possibilité d'inscrire une équipe supplémentaire et que l'équipe qualifiée doit s'acquitter du droit de jeu par équipe de 390 €, seule l'équipe supplémentaire en est dispensée.
- Pour les équipes concernées il est toujours difficile d'expliquer que même s'ils jouent à domicile, ils doivent payer un droit de jeu par équipes.

- Le CA rappelle que dans le cas de cette rencontre le terrain est loué par l'association SGPDLL et que les 16 équipes qualifiées doivent s'acquitter du droit de jeu, indépendamment du fait qu'elles sont ou non membres d'un des golfs qui reçoit.
- Le fait pour un club de recevoir est un avantage pour le club qui peut inscrire une deuxième équipe gratuitement, mais les équipes qualifiées doivent être traitées sur un pied d'égalité et s'acquitter du droit de jeu car ce n'est pas le club qui reçoit mais l'association SGPDLL locataire du parcours pour cette occasion.

5. Perception des lots des compétitions

- Les lots vont être renouvelés en 2022
 - Une remarque concernant les gourdes de 2021, leurs bouchons étaient très fragiles.
- Il va être envisagé de récompenser plus de joueurs ou d'équipes (par exemple un 4^{ème} net) et de diminuer le nombre de lots du tirage au sort.
- Il faut toutefois tenir compte des quatre zones 2022 et de l'augmentation du nombre de rencontres correspondantes pour un maintenir un budget des dotations cohérent.

6. Demande des golfs 9 trous de St Sylvain d'Anjou et Les Alouettes

- Saint Sylvain d'Anjou** a demandé à pouvoir recevoir une compétition greensome.
 - Ils ont joué le jeu en 2021 avec une participation satisfaisante, ils restent donc un club participant à notre championnat stableford sans recevoir de compétitions.
 - Avec la formule 2022, ils recevront deux fois sur terrain neutre.
 - En ce qui concerne la possibilité d'accueillir une rencontre greensome, la réponse n'est pas favorable car il ne nous est pas possible d'intégrer un 9 trous supplémentaire dans notre organisation du tour 2 des greensomes.
- Le golf des Alouettes** aux Herbiers demande la possibilité de participer aux rencontres SGPDLL
 - 6 joueurs seulement seraient concernés ce qui est insuffisant pour envisager leur intégration en 2022. Jean Paul leur fera une réponse en ce sens.

7. Polos 2022

- Les polos 2022 seront vert (le vert du logo) aussi bien pour les dames que pour les messieurs. Ils seront 100% polyester pour les hommes et en coton pour les dames.

8. Cotisation 2022

- La cotisation 2022 est maintenue à 40 € et chacun des membres bénéficiera d'un polo.

9. Retour sur la soirée de Gala

- Les emplacements de parking n'étaient sans doute pas assez bien signalés et une de nos membres a fait une chute et s'est fracturée l'humérus.
- Sinon aussi bien la salle que le dîner et le remplacement de la petite tombola par la mise en place de petits lots directement sur les tables ont été appréciés des participants.
- La grande tombola a été assez longue compte tenu du nombre de green-fees offerts par les clubs.
 - Pour y remédier nous étudierons la mise en en place en 2022 de tirages au sort groupés
- Remise des prix pour les résultats de l'année
 - La aussi pour éviter trop de longueurs des regroupements seront mis en place.
- **D'autre part, nous étudierons pour 2022 la possibilité de proposer une animation durant le repas, les remises de prix ne concernant qu'une partie des clubs.**

10. Logo

- Comme cela avait été annoncé, tous ceux qui ont fait une proposition seront récompensés. Michel Sevin fournira la liste correspondante à Jean Paul Gonnet

11. Préparation de l'Assemblée Générale 2021 du mercredi 8 décembre au golf de l'Île d'Or.

a. Ordre du jour de l'AG

- Le secrétaire préparera les points à mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale

b. Tiers sortant en 2021

2021	2022	2023
Patrick BALAGUER	Jean Paul GONNET	Hervé BICOT
Jean Claude HAMONEAU	Sylviane LE ROY	Eric PINTIAUX
Nicole PASQUIER	Bruno PARESSANT	Michel SEVIN
Daniel SOUL	Michel PIERRE	Façoise VAN DEN BROUCKE

- Merci de vous reporter au Mot du Président en première partie de ce compte-rendu dans lequel il met en avant l'importance d'un renouvellement pour assurer la pérennité de notre association.
- Sur les quatre membres sortants, seuls Patrick Balaguer et Jean Claude Hamoneau se représentent.

c. Appel à candidatures

Il sera fait appel à candidature sur la convocation à l'assemblée générale.

La réunion est levée à 13h20